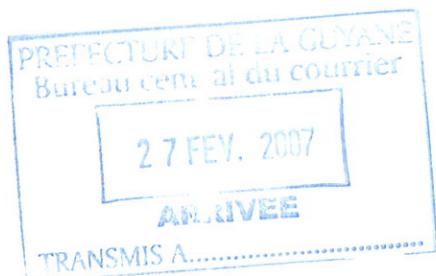




DÉLIBÉRATION N° CP/07.17



Relative à la modification du plan de financement de l'opération « Construction du lycée professionnel des métiers du bâtiment de Balata » et à la sollicitation d'une subvention complémentaire du FEDER de 1 543 681 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport n° CP/07.17 du Président du Conseil Régional. ;

LA COMMISSION PERMANENTE

Statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

DONNE ACTE à Monsieur le Président du Conseil Régional de son rapport n° CP/07.17

ARTICLE 1 : DECIDE de modifier le plan de financement acté en Comité de Programmation du 30 mars 2006 afin de prendre en compte l'aménagement des locaux du lycée professionnel des métiers du bâtiment de Balata (premier équipement).

ARTICLE 2 : SOLLICITE une subvention complémentaire du FEDER de 1 543 681 €, à laquelle s'ajoute la participation de la Région fixée à 1 806 879,54 €, soit un total de 3 350 560,54 €.

ARTICLE 3 : APPROUVE le plan de financement modifié de l'opération « Construction du lycée professionnel des métiers du bâtiment » :

- FEDER : 15 538 214,47 €
- ETAT : 1 524 490 €
- REGION : 15 577 031 €

32 639 735,63 €

Cette décision ne comporte aucune incidence budgétaire dans la mesure où les crédits correspondants pour l'année 2006 ont été inscrits au BP 2006.

.../...

ARTICLE 4 : DONNE MANDAT à Monsieur le Président du Conseil Régional pour signer tous les actes afférents à cette opération.

Fait et délibéré à Cayenne, le 08 février 2007.

Certifié exécutoire,
transmis à Monsieur le Préfet le :

16 FEV. 2007
Le Président du Conseil Régional

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Antoine KARAM

POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	0	0

